

Cession d'autorisation de stationnement (avant 2014)

Pièces à fournir pour le cédant :

- Kbis
- Copie pièce d'identité
- Copie carte professionnelle et FCO si plus de 5 ans
- Copie contrat de vente

Pièces à fournir pour l'acquéreur :

- Kbis
- Copie pièce d'identité
- Copie carte professionnelle et FCO si plus de 5 ans
- Justificatif de domicile
- Copie permis de conduire
- Copie carte grise
- Attestation de réussite examen T3P
- 1 photo d'identité
- 35 € à régler au régisseur municipal au titre des frais de stationnement